Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1825

Artikel: Résultat des votations : ne pas créer de faux espoirs : un commentaire sur... la portée des commentaires et interprétations au lendemain d'un scrutin

Autor: Dépraz, Alex

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013886

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La culture est plus qu'une cerise sur le gâteau

Ecoutons la petite musique de Heinz Holliger

Jean-Daniel Delley (19 mai 2009)

Les plans de relance adoptés ou exigés pour faire face à la crise économique font d'abord dans les infrastructures et les économies d'énergie. Le Vert vaudois Luc Recordon a tenté sans succès d'élargir la perspective en demandant un soutien ciblé à la culture, un secteur qui représente 4% du PIB et qui emploie plus de 100'000 personnes.

Ce refus d'entrée en matière de la part du Conseil des Etats et du Conseil fédéral illustre le peu d'intérêt du monde politique pour la création artistique, considérée comme un luxe par celles et ceux qui ne jurent que par la progression de l'indice boursier et de la croissance économique.

Dans une interview au supplément culturel de la *Neue Zürcher Zeitung* (16.05.2009) à l'occasion de son 70ème anniversaire, le hautboïste, compositeur et chef d'orchestre Heinz Holliger constate la même indifférence à l'égard de la musique. Pour Holliger, la musique – l'un des sept arts libéraux de l'Antiquité – est aussi importante que la philosophie ou les mathématiques. Elle constitue un vecteur d'expression beaucoup plus fort que tous les autres moyens de communication à notre disposition. Mais les politiques manifestent une inculture crasse en matière musicale.

Et si la cacade financière et économique actuelle n'était que la conséquence de ce désintérêt pour la culture des prétendus spécialistes qui mènent le monde? Holliger semble en être convaincu. Les seuls survivants, prédit-il, seront peut-être ces généralistes dont on croit pouvoir aujourd'hui se passer.

Résultat des votations: ne pas créer de faux espoirs

Un commentaire sur... la portée des commentaires et interprétations au lendemain d'un scrutin

Alex Dépraz (19 mai 2009)

Les urnes ont livré leur verdict ce dimanche 17 mai. Les deux propositions soumises au vote fédéral ont été acceptées, mais avec des écarts de voix diamétralement opposés: l'arrêté fédéral concernant les passeports biométriques a été accepté par une majorité infime des votants (50,1%) tandis que l'article constitutionnel pour la prise en compte des médecines complémentaires a été accepté par plus de deux tiers (67%) des votants et l'unanimité des cantons. Dans une telle situation, les opposants défaits de justesse (dans un cas) ou les initiants largement vainqueurs (dans l'autre cas) tentent de tirer la couverture à eux. Ce faisant, ils éveillent de faux espoirs: l'écart de voix lors d'un scrutin n'a aucune conséquence juridique.

La seule chose qui compte le soir d'une votation populaire est le résultat du scrutin. Comme lors de la finale de la Coupe, il faut un vainqueur (mais qui n'est pas toujours valaisan): soit la proposition est acceptée, soit elle est refusée. On ne doit pas confondre le vote avec un sondage qui donne l'état de l'opinion à un moment donné. Le vote est un moyen qui permet à un organe – en l'occurrence, le peuple ou le constituant – de prendre une décision. Ainsi, le scrutin se déroule selon des règles préétablies, précises qui garantissent selon la formule consacrée *«l'expression fidèle et sûre de la volonté des citoyens»*. Le résultat d'un scrutin ne doit donc rien au *«hasard»* mais tout à l'application de ces règles.

Les faux espoirs les plus traditionnels sont de deux types. Mais, à chaque fois, le citoyen est le dindon de la farce.

1. La minorité écoutée

Le procédé consiste à faire croire à la minorité – en particulier lorsqu'elle est importante – que l'on tiendra quand même compte de son avis dans l'application de la loi ou dans de futures modifications législatives. C'est une double escroquerie. Premièrement, on fait ainsi fi de l'opinion de la majorité, ce qui en démocratie est tout de même un comble. Deuxièmement, une votation porte sur un objet déterminé et il est impossible de savoir sauf à se transformer en Madame Soleil ce que penseront les citoyens d'une autre proposition. Ainsi, après le oui étriqué au passeport biométrique, Evelyne Widmer-Schlumpf a affirmé que le Conseil fédéral ne déciderait pas de généraliser les cartes d'identité biométriques, alors même que la loi acceptée par une majorité le lui permet! Une affirmation qui ne mange pas de pain mais sans aucune valeur contraignante. La seule chose que peut faire la minorité soucieuse de protection de données est de demeurer vigilante pour brandir voire utiliser l'arme référendaire si la loi acceptée dimanche venait à être modifiée.

2. L'interprétation extensive

Le procédé consiste cette fois-ci à se servir de la volonté exprimée par la majorité pour tenter de justifier des décisions qui ne faisaient pas l'objet de la proposition soumise au vote, en tirant généralement argument du fait que les citoyens n'ont pas réellement compris le sens de leur vote. Là aussi, le procédé se moque comme de Colin-Tampon du fait que la votation portait sur un texte bien précis et que les citoyens n'ont fait que répondre à la question posée. Ainsi, pour certains, le plébiscite de l'article constitutionnel sur les médecines complémentaires devrait signifier leur remboursement dès aujourd'hui par les caisses d'assurance-maladie. Pourtant, le texte adopté donne un mandat très large aux autorités en prévoyant qu'elles *«pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires»*. Les constitutionnalistes parlent dans ces cas-là d'une disposition qui n'est pas *«directement applicable»*, c'est-à-dire qu'elle s'adresse aux autorités mais que les citoyens ne peuvent pas valablement en déduire un droit ou une obligation. Bien entendu, on aurait pu directement modifier la LAMal pour prévoir le remboursement des médecines complémentaires, mais le Parlement a précisément choisi une autre voie. Même si le résultat pèsera dans la balance, le débat n'est donc pas clos par le vote de dimanche, loin s'en faut.

Entre la ronde des éléphants du dimanche soir et les éditoriaux du lundi matin, les commentaires vont parfois au-delà de ce qu'exige le simple résultat d'une consultation populaire. La surenchère d'interprétations crée parfois de faux espoirs. Ceux-ci peuvent hélas faire des dégâts, comme un drame survenu récemment en lien avec l'initiative pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine l'a montré.

Votations fédérales: il n'y a pas de majorité populaire de hasard

62% d'abstentions! Plutôt que de s'y résigner il faut innover dans les modalités de participation à la vie démocratique

Daniel Schöni Bartoli (24 mai 2009)

Les votations fédérales du 17 mai 2009 ont vu la participation des électeurs atteindre péniblement un petit 38%. On n'y réagit presque plus tant l'habitude est prise. Il est d'ailleurs significatif que les médias insistent sur la participation lors de nos consultations politiques alors que des pays voisins, qui ne convoquent généralement leurs citoyens que pour des élections, préfèrent parler du taux d'abstention. Dans le canton de Schaffhouse, où le vote est obligatoire, la participation plafonne à 59% et Genève, où la participation s'est élevée sous l'effet du vote postal généralisé (en attendant